

**DELIBERATION N° 59 / 2026  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 07 juillet 2026**

**Sous la présidence de Monsieur Djamel NEDJAR, Le Maire**

**Présents** : M. NEDJAR, M. BOURÉ, Mme TIZNITI, M. MENIRI, Mme EL HAJOUÏ, M. BOUTRY, M. JEGOUZO, Mme SARRAZIN, M. NITOU-SAMBA, Mme JUMEL, M. MAILLARD, Mme JAABIRI, M. RUBANY, Mme LÉPINARD, M. PROD'HOMME, M. BIRACH M. SAHED, M. ENGUEHARD,

**Excusés et ont donné procuration** : Mme MACKOWIAK à M. BOURÉ, Mme BOULET à Mme SARRAZIN, M. DADDA à Mme TIZNITI, Mme NAZEF à M. SAHED, Mme DIOP à M. MENIRI, M. PEULVAST à M. BOUTRY, Mme GAMRAOUI à Mme EL HAJOUÏ, Mme HAI à M. JEGOUZO, Mme BAYKAN à M. MAILLARD, Mme BION à M. JUMEL

**Absents** : M. KOLOLO SAMBA, Mme MAICHOUF, M. IBN ELHADEK, Mme BEDAOUDIA, M. BADRA

**Secrétaire de séance** : Mme JAABIRI Sana

**Objet : Modification du règlement intérieur du cimetière communal**

Monsieur Le Maire expose :

Il convient de procéder à la mise à jour du règlement du cimetière et à sa mise en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le règlement du cimetière communal,

**Vu** le projet de règlement modifié annexé à la présente délibération,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité**

**ARTICLE UNIQUE : D'APPROUVER** le règlement intérieur du cimetière communal, tel qu'annexé à la présente délibération.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE**, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affichée le 09/07/2026

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modification du règlement intérieur du cimetière communal

Date de transmission de l'acte : 09/07/2026

Date de réception de l'accusé de  
réception : 09/07/2026

Numéro de l'acte : DEL-59-2026 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20260709-DEL-59-2026-DE

Date de décision : 09/07/2026

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats